

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022  
DÉLIBÉRATION N° D11\_140422**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b>  Présents : <b>10</b> Procurations : <b>3</b>	L'an 2022 et le 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. <b>Présents</b> : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE.  <b>Procurations</b> : Dario VIOLA à Fabien ENGELIBERT, Catherine ROUVIERE à Elsa DARDON et Boris CHAPON à Daniel ZANÉ  <b>Absente excusée</b> : Jacqueline JANIEC  <b>Secrétaire de séance</b> : Fabien ENGELIBERT
Date de la convocation : 07/04/2022  Date d'affichage : 07/04/2022	
Objet :  <b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021</b>	


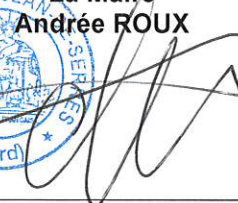
Madame la Maire propose au Conseil municipal de constater les résultats 2021 de la Commune sur le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Percepteur d'Anduze.

Le Conseil municipal constate que le compte de gestion 2021 de la Commune visé et certifié conforme au Compte Administratif par Madame la Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2021 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**La Maire  
Andrée ROUX**



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*